

Rapport du Président

Commission Permanente du
vendredi 22 avril 2016

1^{ère} **Commission**
N° CP-2016-4-1-8

Service instructeur
Direction des Finances

Service consulté

**GARANTIE DÉPARTEMENTALE D'EMPRUNT
COLMAR HABITAT
RÉHABILITATION THERMIQUE DE 11 LOGEMENTS À COLMAR**

Résumé : Il vous est proposé d'accorder la garantie départementale d'emprunt à COLMAR HABITAT à hauteur de 100 % pour deux emprunts d'un montant total de 332 000€ à souscrire auprès de la Caisse des dépôts et consignations pour le financement d'une opération de réhabilitation thermique de 11 logements collectifs situés 30 et 32 rue Billing à Colmar.

Au cours de sa séance du 26 juin 2015 (CG-2015-6-12-8), le Conseil départemental a donné délégation à la Commission Permanente pour examiner les demandes de garantie d'emprunt départementale.

Le présent rapport a pour objet de soumettre à votre appréciation une demande émanant de COLMAR HABITAT, relative à une demande de garantie d'emprunt pour un Eco-prêt d'un montant de 132 000 € et un prêt PAM de 200 000 € à souscrire auprès de la Caisse des dépôts et consignations, destinés au financement d'une opération de réhabilitation thermique de 11 logements collectifs situés 30-32 rue Billing à Colmar.

Cette opération a fait l'objet d'une décision de financement en date du 24 mars 2016.

Le financement prévisionnel de cette opération d'un montant total de 595 451 € est prévu selon le tableau ci après :

Subvention Conseil départemental du Haut-Rhin – aides à la pierre	29 150 €
Subvention Conseil Régional	38 500 €
Prêt CDC PAM 15 ans	200 000 €
Prêt CDC ECO PRÊT 15 ans	132 000 €
Fonds propres	195 801 €
TOTAL	595 451 €

Les caractéristiques des prêts à souscrire auprès de la Caisse des dépôts et consignations pour lesquels la garantie est demandée sont les suivantes :

Caractéristiques du prêt	ECO PRET	PRÊT PAM
Identifiant de la Ligne du Prêt	5121614	5117274
Montant de la Ligne du prêt	132 000 €	200 000 €
Commission d'instruction	0 €	0 €
Durée de la période	Annuelle	Annuelle
Taux de période	0 %	1,35 %
TEG de la Ligne du Prêt	0 %	1,35 %
Phase d'amortissement		
Durée	15 ans	15 ans
Index	Livret A	Livret A
Marge fixe sur index	- 0,75 %	0,6 %
Taux d'intérêt	0 %	1,35 %
Périodicité	Annuelle	Annuelle
Profil d'amortissement	Amortissement déduit (intérêts différés)	Amortissement déduit (intérêts différés)
Condition de remboursement anticipé volontaire	Indemnité forfaitaire 6 mois	Indemnité forfaitaire 6 mois
Modalité de révision	DR	DR
Taux de progressivité des échéances	0 %	0 %
Mode de calcul des intérêts	Equivalent	Equivalent
Base de calcul des intérêts	30/360	30/360

¹ Le(s) taux indiqué(s) ci-dessus est (sont) susceptible(s) de varier en fonction des variations de l'index de la Ligne du Prêt.

Ces prêts peuvent bénéficier d'une caution intégrale, s'agissant d'une opération entrant dans le champ des modalités d'octroi au titre de la délégation de la compétence logement au Département.

Les dispositions en la matière prévoient, de principe, l'octroi d'une caution à 100 %, sans implication de la commune d'implantation (rapport n° 2007/II-1^{ère}/12 du 23 mars 2007) et sans prise de sûreté, pour le financement des réhabilitations thermiques du parc existant (rapport CG-2013-3-1-3 du 21.06.2013).

En cas de mise en jeu de la garantie, les crédits d'avances en garantie d'emprunt seront inscrits au chapitre 27 nature 2761.

Je vous prie de bien vouloir vous prononcer sur le principe de la garantie d'emprunt et m'autoriser à signer, le cas échéant, les documents relatifs à cette garantie.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.



Eric STRAUMANN